

PÈLERINAGE 2024



LA SALETTE & NOTRE-DAME DU LAUS


ISÈRE ET HAUTES-ALPES

du **28.04** au **02.05**

Pèlerinage accompagné par le p. Thierry Debacker et M^{me} Isabelle O'Brien

Pèlerinages - Église catholique dans l'Yonne

 yonne.catholique.fr/pelerinages

 06 30 35 06 10

 pelerinages@diocese89.fr



PRÉSENTATION DES LIEUX

Le **sanctuaire de Notre-Dame de La Salette** est un grand centre de pèlerinage marial catholique construit sur le lieu d'une apparition de la Vierge Marie en 1846, en Isère. Cette apparition mariale, officiellement reconnue par l'évêque du lieu en 1851 et 1855, entraîne la construction d'une église en haut du village de La Salette-Fallavaux, en pleine montagne, à 1800 m d'altitude. Au sanctuaire, l'accueil est assuré par les religieux (hommes et femmes) des Missionnaires de Notre-Dame de la Salette. Les pèlerins pourront se joindre aux prières de la communauté religieuse, aux processions aux flambeaux, vivre un chemin de croix dans la montagne... Ces temps forts figureront dans notre programme.

Le **sanctuaire de Notre-Dame du Laus** (surnommé "le refuge des pécheurs") est le nom donné au sanctuaire marial construit à Saint-Étienne-le-Laus, dans le département des Hautes-Alpes, sur le lieu des apparitions à Benoîte Rencurel de 1664 à sa mort en 1718. Les premiers travaux débutent dès 1666 avec la construction d'une première église de taille modeste. Un couvent est ajouté, ainsi que divers lieux d'habitation et d'accueil de pèlerins. Au sanctuaire, l'accueil est assuré par les Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre et les Chapelains.



POURQUOI Y ALLER ?

Ces lieux de toute beauté nous aideront à nous ressourcer.

La prière, l'écoute, le partage, la réflexion, l'observation, vont nous aider à découvrir que l'intercession de la Vierge Marie s'avère précieuse et fondamentale parce qu'elle nous invite à l'espérance pour l'avenir. En regardant avec foi la Vierge Marie dans l'ensemble de son rôle (Mère de Jésus et Mère de l'Église), nous la découvrons "témoin de l'Espérance".

UNE RENCONTRE POUR S'Y PRÉPARER

Nous vous présenterons les sanctuaires et notre programme lors de notre rencontre de préparation avec le père Thierry Debacker, le **dimanche 7 avril 2024**, de 15h à 17h 30, à la Maison diocésaine (parking : 5 ter, rue Michel Lepeletier), à Auxerre.

PROGRAMME

Voyage : dimanche 28 avril

- voyage en car
- arrivée au sanctuaire de Notre-Dame de la Salette
- dîner et installation (3 nuits)

Jour 1 : lundi 29 avril - au sanctuaire de Notre-Dame de la Salette

- présentation du message de Notre-Dame de la Salette
- visite du sanctuaire
- propositions spirituelles du sanctuaire
- temps personnel

Jour 2 : mardi 30 avril - au sanctuaire de Notre-Dame de la Salette

- temps d'enseignement et d'échanges
- propositions spirituelles du sanctuaire
- temps personnel

Jour 3 : mercredi 1^{er} mai - au sanctuaire de Notre-Dame du Laus (1 nuit)

- découverte du sanctuaire
- présentation du message de Notre-Dame du Laus
- temps d'enseignement et d'échanges
- temps de prière
- temps personnel

Voyage de retour : jeudi 2 mai

- arrivée prévue à Avallon à 17h, puis à Auxerre à 18h, à Sens à 19h 30 environ, en covoiturage

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Coût du pèlerinage

500 €. Si le groupe est inférieur à 25 personnes, le prix sera réévalué la première semaine de mars. En dessous de 20 inscrits, le pèlerinage sera annulé.

Le coût du pèlerinage comprend les livrets du pèlerin, la location d'un appareil "audioguide", la pension complète, le transport en car, les visites et les frais d'inscription (qui incluent l'assurance responsabilité civile, l'assistance annulation selon les règles particulières en vigueur, et les frais administratifs).

Hébergement

Maison d'accueil des sanctuaires

Transport

Pour les pèlerins au départ de Sens, covoiturage jusqu'à Auxerre, pour participer à la messe dominicale du père Thierry Debacker. Puis, pour tous les pèlerins au départ d'Auxerre, transport en car de tourisme (Cresson voyages) via Avallon. Possibilité de laisser sa voiture sur le parking de la Maison diocésaine à Auxerre.

INFORMATIONS GÉNÉRALES À CONSERVER

1. Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours

La combinaison de services de voyage proposée, dans cette proposition de pèlerinage, est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du Tourisme. Vous bénéficiez de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du Tourisme. Le Service diocésain des Pèlerinages du diocèse Sens & Auxerre (SDP) est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

Le SDP dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où le SDP devient insolvable. À cette fin, l'Association diocésaine de Sens (ADS) a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS (159, rue Anatole France – CS 50118 – 92596 Levallois-Perret cedex). Cette garantie porte le N° 543900. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302.

2. Prix

CGP et conditions économiques

Ce voyage pastoral est soumis aux Conditions Générales de Participation, consultable à l'adresse suivante www.yonne.catholique.fr/pelerinages/partir-en-pelerinage/cgp régissant les rapports entre le SDP et le pèlerin. Le prix indiqué est calculé selon les conditions économiques connues en date d'édition du programme du pèlerinage.

Ce que le prix comprend :

- Le transport en car en autocar grand tourisme climatisé,
- l'hébergement dans les hôtels des sanctuaires,
- les repas du dîner du 28 avril au petit-déjeuner du 2 mai 2024,
- le livret du pèlerin et autres documents utiles au pèlerinage,
- l'assurance assistance et rapatriement, responsabilité civile, couverture COVID-19 (Mutuelle Saint-Christophe),
- la location d'audioguide pour la durée du pèlerinage,

Ce que le prix ne comprend pas :

- le supplément en chambre individuel,
- les pourboires et les quêtes,
- les dépenses personnelles (boissons, achats privés...),
- les pourboires pour le chauffeur, les personnels des maisons religieuses,
- les repas ou en-cas pris pendant les voyages en car à l'aller comme au retour.

3. Assurance

Les pèlerinages et voyages pastoraux relevant du champ du Code du Tourisme organisés par l'ADS sont assurés auprès de la Mutuelle

Saint-Christophe (277, rue Saint-Jacques – 75256 Paris cedex 05) sous le N°06835716004. Les risques couverts sont : responsabilité civile professionnelle, annulation, rapatriement.

4. Conditions d'annulation

Annulation par le pèlerin :

conformément à l'article 1221-28 du Code de la Consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquitter des frais selon le barème. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

Barème d'annulation sur le prix total :

- entre 30 et 10 jours avant le départ : 50 % de pénalité par place annulée,
- moins de 10 jours avant le départ : 100 % de pénalité par place annulée.

Pour toute annulation liée à un problème de santé et autre cas de force majeure (liste sur le site internet du SDP), nous nous engageons à rembourser les sommes versées, et à ne retenir que 50 € de frais d'inscription par personne, du jour de l'inscription jusqu'au jour du départ...

Annulation par la direction des Pèlerinages : le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des Pèlerinages en cas de force majeure (catastrophes naturelles ou mesures nationales restrictives dues à la situation sanitaire). Le pèlerinage sera remboursé intégralement.

Tout voyage interrompu ou abrégé – du fait du pèlerin, pour quelque cause que ce soit – ne donne lieu à aucun remboursement.

5. Non-Conformité & contact

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Association diocésaine de Sens - Pèlerinages - 7, rue Française - CS 287 - 89005 Auxerre cedex - pelerinages@diocese89.fr ou 06 30 35 06 10.

Le non-signalement d'une non-conformité sur place peut avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix si le signalement sans retard pouvait éviter ou diminuer le dommage.

Le pèlerin peut également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Le SDP et les prestataires retenus par celui-ci sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et sont tenus d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-11/ du Code du Tourisme trouvent à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour. Le pèlerin peut saisir le SDP de toutes réclamations, à l'adresse suivante : Association diocésaine de Sens - Pèlerinages - 7, rue Française - CS 287 - 89005 Auxerre cedex ou pelerinages@diocese89.fr accompagnée de tous justificatifs.

À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

6. Règles de Protection de données personnelles

Les finalités de collecte des données personnelles sont :

- enregistrement, correspondance, suivi et organisation (transports, hébergements, restauration) d'un pèlerinage ou de voyages pastoraux relevant de la responsabilité du SDP,
- information en vue de participer à un pèlerinage ou voyage pastoral relevant de la responsabilité du SDP,
- le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages, en titre, au jour de l'inscription.

La durée de conservation des données est validée annuellement.

Les destinataires des données sont :

- le SDP, les différents intervenants nécessaires à l'organisation (prestataires : transports, hébergements, restauration et autres participants), les administrations des pays concernés et l'Association diocésaine de Sens,
- aucune information n'est transmise à un tiers sans l'autorisation du pèlerin. Conformément à la législation en vigueur (loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), il dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles le concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, adresser un courrier postal à l'adresse suivante : Association diocésaine de Sens - Mme Christine Hermier - 7, rue Française - CS 287 - 89005 Auxerre cedex ou un mail à economat@diocese89.fr

Pour ne pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, possibilité de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site : www.bloctel.gouv.fr

LA SALETTE - NOTRE-DAME DU LAUS • BULLETIN D'INSCRIPTION

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION À COMPLÉTER, COCHER ET EN CONSERVER UNE COPIE - À RENVoyer AVANT LE 15 MARS 2024

adresse : Direction des Pèlerinages - 7, rue Française - CS 287
89005 Auxerre cedex

Transport

Je **prends le car** au départ
 d'Auxerre d'Avallon

Je fais du **covoiturage** au départ de Sens
 oui non

Si départ de Sens ou Auxerre :
Je serai présent(e) au petit-déjeuner et à la messe à la
maison diocésaine : oui non

Tarif

Le pèlerinage est limité à 40 participants. Le tarif sera ajusté
par tranches, selon le nombre de participants :

- de 35 à 40 participants : 500 €/personne
- de 30 à 34 participants : 535 €/personne
- de 25 à 29 participants : 575 €/personne
- de 20 à 24 participants : 640 €/personne

Le coût définitif du pèlerinage vous sera annoncé par
courrier après le 15 mars 2024, selon le nombre définitif de
pèlerins. Si le coût est réévalué à la hausse, le paiement du
supplément devra être envoyé avant le départ du pèlerinage,
ou remis à la rencontre de préparation le 7 avril.

Paiement

coût du pèlerinage	500 €
supplément "chambre individuelle" si option choisie	+€
Total €

Hébergement

Je désire une chambre

1 lit (chambre individuelle) - supplément 100 €

twin (2 lits)

double (un grand lit) - dans la mesure des chambres
disponibles

Je désire partager la chambre avec

Modalités de paiement

Option 1 : je paie la totalité par

chèque virement

Option 2 : je paie en plusieurs fois en indiquant les mois
d'encaissement au dos des chèques joints à l'inscription
(encaissement le 17 du mois - jusqu'à la date du départ)

Option 3 : je verse un acompte de 100 € et je m'engage à
payer le solde un mois avant le départ (fin mars 2024)

Pour les chèques(s)

à l'ordre de la "Direction des pèlerinages"; indiquer les mois
d'encaissement au dos

Pour le virement

Indiquer "Salette-Laus - Nom du pèlerin" dans le libellé

IBAN : FR38 3000 2087 6300 0046 0141 V47

BIC : CRLYFRPPXXX

Domiciliation : EEST SDC Dijon N40

Association diocésaine

7, rue Française - 89000 Auxerre

Mme M. Père Frère Sœur

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Téléphone portable :

Courriel :

certifie avoir pris connaissance :

- du programme et des informations générales à conserver ci-dessus,
- du bulletin d'inscription de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme,
- des Conditions Générales de Participation (CGP) aux Pèlerinages consultables au bureau du service diocésain des Pèlerinages et sur le site internet www.yonne.catholique.fr/pelerinages/partir-en-pelerinage/cgp

Je déclare avoir plus de 18 ans et être compétent à signer ce
formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les
explications de ces autorisations. OUI NON

Je demande mon inscription en ayant choisi une modalité de
paiement : option 1 option 2 option 3

Bulletin à renvoyer **avant le 15 mars 2024**

Fait à Le

Signature

(précédée de la mention
"bon pour accord")



Suite du bulletin au dos

Protection des données personnelles

J'autorise le service diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association diocésaine de Sens sise 7, rue Française 89005 Auxerre cedex à utiliser les coordonnées courrielles, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage:

Oui Non

J'autorise l'Association diocésaine de Sens à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques ou courriers postaux): Oui Non

Je désire recevoir les informations des futurs pèlerinages et j'autorise le service diocésain des Pèlerinages à garder mes coordonnées pour cet envoi:

Oui par voie postale par mail

Non

Droit à l'image

J'accepte d'être pris en photos ou d'apparaître sur des vidéos et j'accepte leur publication sur tous les supports de communication du diocèse de Sens & Auxerre:

Oui Non

Personne à prévenir en cas d'urgence

(À compléter obligatoirement)

Nom:

Prénom:

Téléphone:

Téléphone portable:

Courriel: